

Compte rendu du Conseil municipal du 17 novembre 2021

Le neuf février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Arthez-de-Béarn légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre**, Maire de la Commune.

Etaient présents(es) :	Mme ANDRIEU Isabelle (1^{ère} adjointe) – M COUFFY Denis (2^{ème} adjoint) – Mme MADELEINE Sophie (3^{ème} adjointe) – M LAGARDE Joseph (4^{ème} adjoint) – M LARROUS André – Mme ETCHEGOYHEN Maryse (conseillère municipale déléguée) – Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne – Mme MENDIONDO Corinne – M LARROUS Hervé (conseiller municipal délégué) – M LEZIAN Benoît (conseiller municipal délégué) – Mme ALSINET Marie – M GUERIN Teddy (conseiller municipal délégué) – M MAYSOUNAVE Florian – Mme MERCADIER Morgane – M DELEAU Jean-Luc – Mme TORAL Adeline – M BENZIN Kévin – Mme DUCASSE Emilie
Etaient excusés(es) :	M COUFFY Denis (procuration à M ESCOUTELOUP Jean-Pierre) – M LEZIAN Benoît (procuration à M LAGARDE Joseph) – M MAYSOUNAVE Florian (procuration à M GUERIN Teddy) – M DELEAU Jean-Luc (procuration à M BENZIN Kévin) – Mme TORAL Adeline (procuration à Mme DUCASSE Emilie)
Etaient absents(es) :	Mme MENDIONDO Corinne – Mme MERCADIER Morgane
Secrétaire de séance :	Mme ANDRIEU Isabelle

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

● MUNICIPALITE

1/- Désignation d'un représentant municipal au sein du SIVOM d'Arthez-de-Béarn suite à la démission de l'une des titulaires du poste

Par courrier en date du 01/01/2022, Mme ALSINET Marie, actuelle déléguée municipale au SIVOM, a souhaité démissionner de ce poste au 31/12/2021 ; Il convient donc d'élire un nouveau délégué.

M DELEAU Jean-Luc ayant proposé sa candidature, le Conseil municipal est invité à en délibérer.

➤ *approbation unanime du conseil municipal*

- « **M BENZIN Kévin** remercie l'assemblée au nom de la minorité pour cette désignation qui permettra à toute la population d'Arthez-de-Béarn d'être représentée au sein du conseil syndical ».

● FINANCES

2/- Approbation du compte de gestion 2021 – Budget général

3/- Approbation du compte de gestion 2021 – Budget du camping

Ces documents financiers tenus et élaborés par le Percepteur sont en tous points identiques aux comptes administratifs communaux. (le compte de gestion est tenu par le comptable public et le compte administratif par le Maire : à terme, ces deux documents vont fusionner dans un nouveau document : le compte financier unique).

➤ *approbation unanime du conseil municipal*

4/- Approbation du compte administratif 2021 – Budget général

5/- Approbation du compte administratif 2021 – Budget du camping

Les résultats du budget communal et du budget du camping sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021			RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021		
Frais de personnel	399 748,48	33,80%	Impôts et taxes (2)	1 161 503,63	78,53%
Charges générales	205 544,44	17,38%	Dotations et participations	226 116,64	15,29%
Charges financières	20 960,68	1,77%	Revenu des immeubles	73 916,10	5,00%
Autres charges (1)	523 752,63	44,28%	Atténuations de charges	10 551,78	0,71%
Atténuation de produits	26 775,00	2,26%	Produits des services	6 041,51	0,41%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00%	Produits exceptionnels	914,96	0,06%
Dotations aux amortiss	5 976,52	0,51%	Opérations d'ordre	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES	1 182 757,75	100,00%	TOTAL RECETTES	1 479 044,62	100,00%

Solde de fonctionnement 2021 : + 296 286,87 €

(1) dont contribution au Syndicat Intercommunal d'Arthez-de-Béarn : 466 370 €

(2) dont Contributions directes (impôts locaux) : 853 862 € et Attribution de compensation Communauté de communes de Lacq-Orthez : 240 017 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021			RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021		
Opérations financières		<i>restes à réaliser</i>	Opérations financières		<i>restes à réaliser</i>
Amortissem. emprunts	234 951,23		Récupération TVA 2020	5 654,00	
Cession immobilisation	0,00		Taxe d'aménagement	16 750,35	
Opérations d'équipem			Excédents 2020 capitalisés	253 653,91	
Trav. bâtim. communaux	5 758,41		Créances diverses	18 597,14	
Acqui. matériel mobilier	5 537,49		Emprunt	0,00	
Mise aux normes acces	5 069,00		Dotations aux amortiss	5 976,52	
Aménag. étang du Fourcq	4 356,00				
Total Restes à réaliser			Total Restes à réaliser		
TOTAL DEPENSES	255 672,13		TOTAL RECETTES	300 631,92	

Solde d'investissement 2021 : +44 959,79 €

RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
Solde de fonctionnement 2021	296 286,87
<i>Report de fonctionnement 2020</i>	51 424,45
Solde d'investissement 2021	44 959,79
<i>Report d'investissement 2020</i>	-253 653,91
RESULTAT GLOBAL	139 017,20 €

Résultat pondéré des restes à réaliser (R.à R)	
<i>R. à R. en dépenses d'investissement</i>	0,00
<i>R. à R. en recettes d'investissement</i>	0,00
<i>solde des Restes à réaliser</i>	0,00

Résultat agrégé 2021 : 139 017,20 €

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses ou recettes engagées en 2021 mais qui ne seront réalisées qu'en 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Budget du camping

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DEPENSES :	7 568,52	TOTAL RECETTES :	30 172,41

SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DEPENSES :	18 597,14	TOTAL RECETTES :	17 970,48

RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
Solde de fonctionnement 2021	22 603,89
<i>Report de fonctionnement 2020</i>	5 930,96
Solde d'investissement 2021	-626,66
<i>Report d'investissement 2020</i>	-17 970,48
RESULTAT GLOBAL	9 937,71 €

- « **Mme DUCASSE Emilie** : les marges de financement deviennent intéressantes et le compte administratif positif est un indicateur rassurant, notamment en matière de désendettement ;
- **M le Maire** : malgré un contexte difficile lié au COVID, le solde est effectivement positif et tout est fait pour ne pas grever le budget ;
- **Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne** : Ce résultat satisfaisant prouve que nous sommes capables de gérer, tout en prenant des initiatives solidaires et autres animations (création d'une friperie, Tour de France, Octobre rose, centre de vaccination, FENICS...) ».

Comme imposé par la loi, le Maire quitte la séance avant le vote de ces deux comptes administratifs (il ne prend pas part au vote)

➤ approbation unanime du conseil municipal quant aux deux budgets

6/- Affectation des résultats 2021 – Budget général

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021

Budget général

La continuité entre l'exercice écoulé 2021 et le budget prévisionnel 2022 s'établit par **l'Affectation du Résultat** qui consiste en une reprise et une ventilation de l'excédent global de fonctionnement de 2021 ; cette affectation donne lieu à une délibération spécifique du Conseil qui approuve la ventilation, préalablement au vote du budget primitif.

Résultat de fonctionnement 2021

A/ Résultat de l'exercice 2021	296 286,87
B/ Résultat 2020 reporté	51 424,45
C/ Résultat à affecter (A+B)	347 711,32

Résultat d'investissement 2021

D/ Déficit	-208 694,12
E/ Solde des restes à réaliser (excédent)	0,00
F/ Besoin total de financement (D+E)	-208 694,12

BP 2022

AFFECTATION C (= G+H)	347 711,32
G/Affectation en réserves en investissement (égal au minimum à la couverture du besoin F)	208 694,12 (1)
H= Report en fonctionnement	139 017,20 (2)

(1) Excédents de fonctionnement 2021 capitalisés (somme que l'on retrouvera dans le budget primitif 2022 en recettes d'investissement)

(2) Somme que l'on retrouvera dans le budget primitif 2022 en recettes de fonctionnement

➤ approbation unanime du conseil municipal

7/- Affectation des résultats 2021 – Budget du camping

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021

Budget du camping

Résultat de fonctionnement 2021

A/ Résultat de l'exercice 2021	22 603,89
B/ Résultat 2020 reporté	5 930,96
C/ Résultat à affecter (A+B)	28 534,85

Résultat d'investissement 2021

D/ Déficit	18 594,14
E/ Solde des restes à réaliser (excédent)	0,00
F/ Besoin total de financement (D+E)	18 594,14

BP 2022

AFFECTATION C (= G+H)	28 534,85	
G/Affectation en réserves en investissement (égal au minimum à la couverture du besoin F)	18 597,14	recette d'investissement au BP 202.
H= Report en fonctionnement	9 937,71	recette de fonctionnem. au BP 202.

➤ approbation unanime du conseil municipal

● PERSONNEL COMMUNAL

8/- Mise en place du Compte Epargne Temps à destination du personnel communal

Le dispositif du compte épargne-temps (CET), consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé qu'il pourra utiliser sous différentes formes. L'instauration du CET est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics.

Un projet de délibération fixant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne-temps a été soumis à l'avis préalable du Comité Technique Intercommunal ; cet avis préalable est une obligation légale.

Dans sa séance du 30/12/2021, ce Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité au contenu du rapport précisant les modalités d'application du CET :

- Ouverture du CET : elle est de droit pour les agents et peut être demandée à tout moment de l'année ;
- Alimentation du CET : il est alimenté, dans la limite de 60 jours, par le report de congés annuels sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 ;
- Utilisation du CET : il peut être désormais utilisé sans limitation de durée ;
- Clôture du CET : il doit être soldé et clôturé à la date de radiation des cadres.

Il n'a pas été prévu de monétisation du compte épargne-temps.

➤ approbation unanime du conseil municipal

● QUESTIONS DIVERSES

- « **M LAGARDE Joseph** : les tampons d'eaux usées de la rue de Bergoué vont être repris afin de solutionner le problème des nuisances sonores au passage des véhicules ;
- **Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne** : en collaboration avec le CAUE de Pau (Conseil en Aménagement et Urbanisme) une étude va être menée pour réduire la vitesse des véhicules, aménager et sécuriser les voies piétonnières et embellir la Carrère ;
- **M BENZIN Kévin** : S'agissant de l'expérimentation du sens unique dans la Carrère, on note un manque de communication, notamment en ce qui concerne la signalétique ;
- **M le Maire** : nous sommes toujours dans une phase expérimentale et tous les problèmes soulevés seront étudiés en réunion ouverte, si nécessaire, avec les usagers (commerçants, etc...) : le sens retenu est un essai ».

La séance est levée à 19 h 15.